Aviation : les nouveaux privilèges

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1018

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020580

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONSTITUTION FÉDÉRALE

Indifférence générale pour une révision totale

(*yj*) Six ans après la première version, les professeurs Alfred Kölz (Zurich) et Jörg-Paul Müller (Berne) viennent de livrer leur nouveau projet de Constitution fédérale. Même inspiration, avec divers rajouts significatifs. Accueil d'une indifférence encore plus grande, aussi totale que la révision proposée de notre charte fondamentale.

Comme la première, cette seconde édition de la Constitution fédérale est dédiée à leurs enfants par ces messieurs les professeurs qui veulent ainsi marquer l'orientation générale du projet: ouverture (sur l'avenir, l'environnement, le monde) et démocratie (droits fondamentaux, institutions, égalité hommes-femmes). Le texte est clair, aisément lisible, axé sur l'essentiel, fait pour plaire aux citoyens, aux écologistes, aux internationalistes, aux féministes. On y respire l'air frais des idées pas nouvelles, mais nécessaires.

Dans ce pays où le droit se veut pragmatique et aussi peu proclamatoire que possible, voilà qu'un projet, à l'instar d'ailleurs de celui de la commission Furgler en 1977, réaffirme les libertés fondamentales, garanties en ordre dispersé dans notre Constitution actuelle qui en donne une «présentation pointilliste» (comme dit Jean-François Aubert) et très incomplète. Mais l'affirmation de droits, fussent-ils fondamentaux, ne va pas sans la prise en considération de certaines limites. A cet égard, le projet Kölz-Müller fait clairement la distinction entre les manifestations essentielles de la personnalité humaine qui bénéficie d'une protection absolue et les autres droits fondamentaux, auxquels certaines restrictions peuvent être apportées au nom d'un intérêt public prépondérant et en respectant bien sûr les principes généraux du droit.

Par rapport à la première version de 1984, la seconde édition comprend certaines adjonctions intéressantes, à commencer par la protection des citoyennes et des citoyens contre la surveillance de l'Etat, la protection juridique des enfants, la protection du climat et une meilleure garantie pour les langues et cultures minoritaires dans notre pays.

Au chapitre des institutions fédérales, les propositions de réforme récemment présentées par les professeurs-parlementaires Rhinow et Petitpierre sont reprises dans leur essence, mais non sans réflexion et nuance.

Concrètement, le projet Kölz-Müller s'accompagne d'un appel lancé par l'Association pour la réforme de la Constitution (ARC) en vue d'inscrire dans la Constitution actuelle deux nouveautés importantes: la possibilité de faire élire une assemblée constituante et d'introduire l'initiative législative, le tout... pour le 700e anniversaire de la Confédération. Cette double idée d'une révision partielle et immédiate est évidemment irréalisable dans le délai souhaité — et d'ailleurs souhaitable. Mais ceux qui font ces propositions n'en ont cure, s'étonnant même que leur conception de l'utopie 91 ne soit pas retenue.

Il faut dire que tout le projet, celui des professeurs comme les mesures d'accompagnement de l'ARC, n'a même pas eu l'honneur d'un salut de politesse ou d'une réaction ironique. Rien à la surface des calmes eaux helvétiques. Le dossier est tombé dans l'indifférence générale la plus humiliante. Cet accueil en dit long sur notre incapacité d'accepter les réformes qui pourtant s'imposent. La Suisse se trouve comme paralysée face aux échéances que lui donne l'Histoire. A défaut d'efforts spontanés de réflexion et de retour sur nous-mêmes, nous subirons des contraintes extérieures, à commencer par celles de l'Europe vers laquelle nous nous lançons avec l'espoir secret qu'elle provoquera le choc salutaire.

Drôle de pays qui n'a pas la force de se regarder en face, mais qui trouve la témérité d'affronter les chocs en série, avec tous les plus redoutables effets de domino. ■

ARC, case postale 2007, 6002 Lucerne.

AVIATION

Les nouveaux privilèges

(*ag*) Dans la concurrence acharnée que se livrent les compagnies aériennes, il faut trouver toujours mieux. Or la sécurité (tant mieux) et même les prestations à bord tendent à se niveler. Qu'offrir de plus à la jet society que l'on désire fidéliser?

Swissair, comme l'expose la *NZZ* du 20 novembre, a créé un club d'usagers, le Swissair Travel Club (STC). Pour qu'il soit attractif, il doit être sélectif. En font automatiquement partie ceux qui contribuent par année pour 25'000 francs au chiffre d'affaires de Swissair ou qui font 24 vols européens aller et retour. Il y a aussi des cartes transmissibles (Company Card) à disposition des collaborateurs des sociétés qui contribuent pour 4 millions par année aux rentrées Swissair.

Concernant les avantages, passons sur la prise en charge facilitée des bagages, l'accès à tous les guichets quelle que soit la classe ou la possibilité de commander des cartes de visite dans toutes les langues du monde. Banal. Sont organisés aussi des programmes de vacances, très révélateurs du style jet society. L'anniversaire de Mozart, célébré à Vienne et Prague cotoie le trekking en Amazonie (sic) et le voyage culturel en Albanie (resic).

Plus significatif, la garantie de place. Si vous vous inscrivez 48 heures à l'avance, une place vous est garantie absolument, éventuellement avec surtaxe si vous voyagez au tarif normal. A défaut du respect de ce délai, vous êtes porté sur la liste d'attente, mais automatiquement en premier rang.

Etranges privilèges. Car ils ne consistent pas à donner des attentions supplémentaires à ses clients, mais à en favoriser certains au détriment des autres.

Quand vous n'obtiendrez pas, malgré une demande de réservation faite tôt, le vol désiré, demandez-vous combien de membres du Swissair Travel Club ont décollé avant vous. ■